



DROITS ET INFORMATIONS DU PATIENT



◆ **Votre dossier médical et son accès :**

Le dossier médical a un seul but : assurer la traçabilité des informations, et donc la sécurité du patient, grâce au partage de l'information entre tous les membres de l'équipe soignante. Lors de votre première consultation, votre dossier est ouvert par le médecin référent, responsable de votre hospitalisation. Il est conservé pendant 20 ans à compter du dernier séjour.

Conformément à l'article L.1111-7 du code de la Santé Publique, vous pouvez avoir accès à votre dossier médical en envoyant une demande écrite à la direction générale de la clinique, précisant les documents souhaités.

Dans le respect du code de la Santé Publique, la demande peut être faite :

- soit par l'intéressé ou son représentant légal s'il est mineur ou incapable majeur, ou ses ayants droits s'il est décédé (dans ce cas la demande doit être motivée),
- soit par son médecin si le patient l'a choisi comme intermédiaire.

Toute demande doit être accompagnée d'une copie d'un justificatif d'identité.

La communication des informations s'effectue, soit par consultation sur place avec copie du document si besoin, soit par l'envoi de ces documents, en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Les frais de délivrance de ces documents sont à la charge du demandeur dans les conditions fixées par l'article L.1111-7 du code de la santé publique. Un devis préalable sera établi suite à votre demande.

Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet.

En outre, si le patient a ouvert un **DMP** (Dossier Médical Partagé), il a la possibilité d'accéder directement sur internet, depuis son ordinateur / smartphone, au contenu de son **DMP** ainsi qu'au journal des opérations effectuées sur celui-ci. Le **DMP** est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies...

◆ **Consentement :**

Votre consentement est indispensable. Les décisions que vous avez prises avec les praticiens (chirurgiens, médecins et anesthésistes) doivent être recueillies avant votre prise en charge. Pour les mineurs ou les majeurs protégés un consentement spécifique doit être signé par leur(s) représentant(s) légal. Des fiches sont disponibles sur notre site internet dans la section documentation.

◆ **Directives anticipées :**

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées, pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Elles indiquent ses volontés relatives à sa fin de vie en ce qui concerne la limitation ou l'arrêt de traitements. Elles sont valables 3 ans et révocables à tout moment. L'auteur du document doit être en état d'exprimer sa volonté libre et éclairée au moment de sa rédaction. Une fiche détaillée est disponible sur notre site internet dans la section documentation.

◆ **Personne de confiance :**

Vous êtes majeur : vous pouvez, si vous le souhaitez, désigner une « personne de confiance » que vous choisirez librement dans votre entourage. Une fiche est disponible sur notre site internet dans la section documentation de notre site internet.

◆ **Don d'organes, de tissus & de corps :**

La loi bioéthique n°2004-800 du 6 août 2004 relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain a prévu la possibilité d'effectuer des prélèvements d'organes ou de tissus sur toute personne n'ayant pas fait connaître son refus de son vivant. Si vous êtes opposé, vous pouvez exprimer votre refus dans le registre national par simple courrier adressé au Registre National des Refus, BP 2331, 13213 MARSEILLE CEDEX 02, ou faites le savoir à vos proches pour qu'ils puissent en informer les équipes médicales.

> PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les données médicales, des informations régies selon les règles du RGPD (Règlement Général Européen de la Protection des Données) et du droit français : Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le code de la santé publique.

Notre établissement dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients hospitalisés (Soins des patients, Sécurité et confidentialité, Gestion des médicaments, gestion du bloc opératoire), à assurer la facturation des actes, la télétransmission des feuilles de soins aux caisses de sécurité sociale, et à réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques à usage du service.

Les informations recueillies, lors de votre consultation ou de votre hospitalisation, feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique dans les conditions fixées par le RGPD et le droit français (le droit d'opposition ne peut s'exercer que pour autant que le traitement de données nominatives mis en cause ne réponde pas à une obligation légale). Ne sont collectées et traitées, de façon compatible, que les données personnelles indispensables à l'exécution des traitements dont les finalités viennent d'être énoncées.

Il s'agit des données d'identification, du numéro de sécurité sociale, de l'organisme de mutuelle, des données de santé collectées au cours de votre séjour. Vos données sont conservées pendant la durée liée au traitement en fonction de leur finalité, dans le respect des dispositions légales applicables. Ces informations, protégées par le secret médical et professionnel, sont réservées à l'équipe soignante (médecins, personnels paramédicaux, pharmaciens) qui vous suit (cf. art L.1110-4 du code de la santé



publique), ainsi qu'au service d'accueil – facturation, pour la gestion administrative de l'hospitalisation.

Ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement par l'intermédiaire du praticien référent de l'hospitalisation et sont protégées par le secret médical.

Vous pouvez rectifier vos données administratives auprès du service accueil, et accéder à vos données de santé selon la procédure décrite dans le livret d'accueil : Accès au dossier médical.

Selon les recommandations du Ministère de la Santé, de l'ARS et de l'HAS, chaque année, notre établissement participe à des enquêtes épidémiologiques infections associées aux soins, enquêtes de qualité des soins (IQSS), labellisation, recueil de données médicales, ceci dans le plus strict respect du secret médical, et après avoir anonymisé les informations à caractère personnel.

Des mesures techniques et organisationnelles sont prises pour assurer l'exactitude de vos données personnelles ainsi que pour la protection contre la perte, les dégâts et les accès, modifications ou transferts non autorisés.

